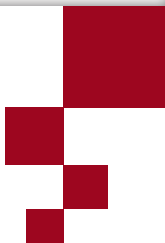


EMPLOI-QUÉBEC

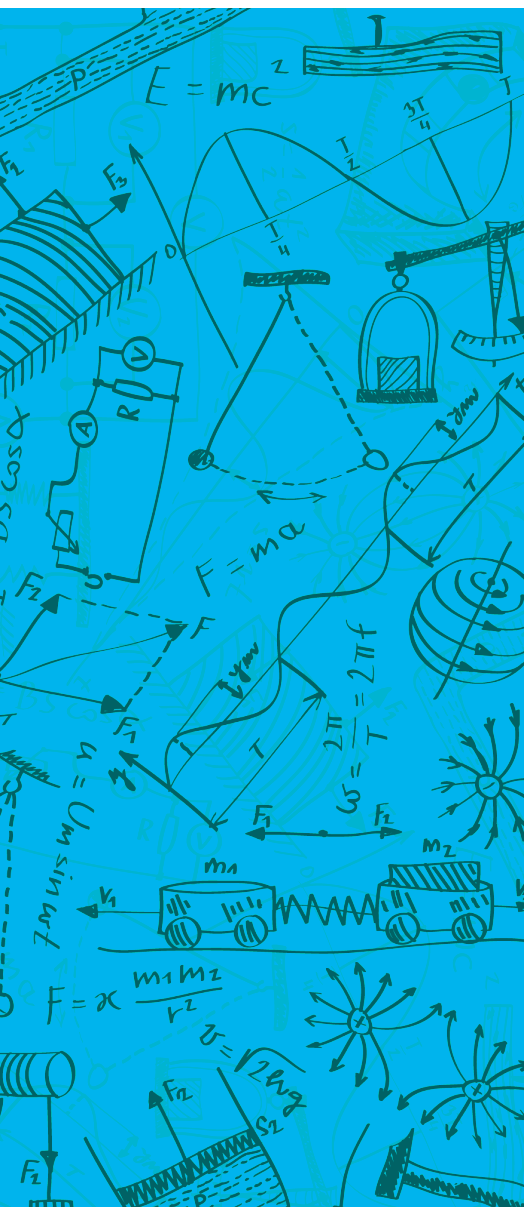
INSTALLATION DE TUYAUTÉRIE DE GAZ

(ITG)
01-1103 (06-2018)

LA QUALIFICATION OBLIGATOIRE



GUIDE D'APPRENTISSAGE



INSTALLATION DE TUYAUTERIE DE GAZ

(ITG)

01-1103 (06-2018)

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'APPRENTI
OU DE L'APPRENTIE

Prénom et nom *(en caractères d'imprimerie)*

Numéro de dossier



AVIS

- L'apprentissage et l'exercice des tâches décrites dans ce guide sont sujets à des obligations légales. Veuillez consulter la section « Cadre légal et administratif », dans la Partie 3, pour vous assurer de vous conformer à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).
- Ce guide constitue, avec l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne* et les formulaires *Démarche de qualification professionnelle* et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*, le livret d'apprentissage prescrit dans les règlements. Ces documents sont insérés dans la couverture arrière du guide. Pour plus de détails, voir la section « Présentation des formulaires » dans la Partie 3 du guide.
- Le terme « compagnon » ou « compagne » désigne la personne qui supervise l'apprenti ou l'apprentie* et qui atteste sa maîtrise des éléments de qualification. En vertu de la réglementation, le compagnon ou la compagne doit être titulaire du certificat de qualification requis pour effectuer les travaux sur lesquels porte l'apprentissage, et la personne en apprentissage doit avoir une carte d'apprenti en règle.
- Ce guide n'a pas pour objectif de dicter des méthodes ou une organisation du travail dans les entreprises. Il vise à assurer le développement des compétences des personnes exécutant des travaux qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité.
- Ce guide a été réalisé par la Direction de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec, en consultation avec des représentants et des représentantes de l'industrie.

Si vous avez des questions
ou désirez entrer en contact avec
l'agent ou l'agente d'Emploi-Québec
de votre région, veuillez téléphoner
au Centre administratif de la qualification
professionnelle (CAQP).

Case postale 100
Victoriaville (Québec)
G6P 6S4

1 866 393-0067

* L'apprenti ou l'apprentie, au sens de la Loi et de la réglementation, est une personne sur le marché du travail, âgée d'au moins 16 ans, inscrite auprès d'Emploi-Québec en vertu de règlements en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION 5

- **Comment réaliser l'apprentissage et utiliser le guide**
- **Définition du métier**
- **Exigences du programme d'apprentissage**
 - Synthèse du contenu de l'apprentissage
 - Formation obligatoire
 - Sujets de lecture ou de formation recommandés pour la réussite de votre apprentissage
 - Durée de l'apprentissage

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE 9

- **1^{er} élément de qualification**
 - Installer et raccorder de la tuyauterie de gaz
- **2^e élément de qualification**
 - Entretenir et réparer de la tuyauterie de gaz et ses composants
- **3^e élément de qualification**
 - Enlever de la tuyauterie de gaz

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 29

- **Préparation à l'examen de qualification**
- **Cadre légal et administratif**
- **Autres conditions relatives au certificat**
- **Présentation des formulaires** *(Ces formulaires sont insérés dans la couverture arrière du guide)*
 - Démarche de qualification professionnelle (01-1002)
 - Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)



PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION

COMMENT RÉALISER L'APPRENTISSAGE ET UTILISER LE GUIDE

1. Prendre connaissance des grandes lignes de ce guide qui sert d'outil de suivi et de planification pour toute la durée de l'apprentissage. Le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) vous fournit le résumé de votre parcours d'apprentissage en date d'émission du document.
2. Si ce n'est déjà fait, informer votre employeur et le compagnon ou la compagne de votre inscription à l'apprentissage.
3. Remettre à la personne qui vous accompagnera l'aide-mémoire du compagnon ou de la compagne, qui se trouve dans la documentation insérée. De plus, si cette personne le désire, elle peut télécharger, dans le site Web d'Emploi-Québec, le guide d'encadrement de l'apprentissage qui contient des suggestions sur les bonnes pratiques d'accompagnement.
4. Le programme d'apprentissage est divisé en éléments de qualification propres au certificat indiqué à la première page de ce guide. Pour vous qualifier, vous devez maîtriser les tâches des éléments de qualification décrivant la compétence recherchée (voir la section Synthèse du contenu de l'apprentissage dans les pages qui suivent).
5. Chaque tâche d'un élément de qualification comprend un ensemble de sous-tâches décrivant les gestes à faire pour accomplir votre travail.
6. Pour vous évaluer, la personne qui vous accompagne utilise les critères d'évaluation propres à chacune des sous-tâches. Elle utilise ensuite la colonne Suivi pour confirmer, par un crochet, que vous maîtrisez la sous-tâche.
7. En fonction du contexte de travail particulier de l'entreprise, il peut arriver qu'une sous-tâche ne puisse être effectuée. Dans ce cas, il faut cocher s.o. (sans objet) dans la colonne Suivi.
8. Vous devez quand même maîtriser l'élément de qualification pour assurer votre polyvalence et vous permettre de répondre à tous les besoins pouvant survenir dans l'entreprise ou au cours de votre carrière. Il n'est toutefois pas nécessaire de maîtriser toutes les tâches ou sous-tâches pour que l'élément de qualification soit considéré comme maîtrisé.
9. Lorsqu'un élément de qualification est maîtrisé, vous et la personne autorisée¹ devez signifier l'achèvement de cet apprentissage en signant l'attestation de la compétence, qui se trouve dans ce guide après la dernière tâche de chaque élément de qualification.
10. Pour pouvoir effectuer les tâches de cet élément de qualification sous supervision générale² vous devez le déclarer dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et le faire parvenir au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).
11. Vous devez aussi remplir ce formulaire et le faire parvenir au CAQP lorsque vient le moment de renouveler votre carte d'apprenti, lorsque vous souhaitez informer Emploi-Québec d'une modification à votre dossier ou lorsque Emploi-Québec vous demande de le faire. Par la suite, vous recevrez un nouveau document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour.
12. Une fois que vous avez rempli votre guide, vous n'avez pas à le retourner à Emploi-Québec. Toutefois, un représentant d'Emploi-Québec peut en tout temps demander à le vérifier.

¹ Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou apprentie.

² Cela signifie que vous pouvez effectuer ces tâches sans que le compagnon ou la compagne doive rester à vos côtés.

DÉFINITION DU MÉTIER

Le certificat en installation de tuyauterie de gaz (ITG) atteste que son détenteur répond à toutes les exigences pour exécuter l'installation, le raccordement, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de toute tuyauterie de gaz et de ses accessoires, le raccordement de toute tuyauterie de gaz au réseau de distribution du gaz naturel ou, dans le cas du propane, à une installation de bouteilles ou de réservoirs, ainsi que le raccordement d'appareils au gaz à cette tuyauterie.

L'apprentissage se déroule dans le respect des règles de santé et sécurité, d'hygiène et préservation de l'environnement, des codes, des lois et des règlements en vigueur et applicables à cette qualification.

EXIGENCES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Pour être admissible à l'examen de qualification en installation de tuyauterie de gaz, il faut répondre aux trois exigences suivantes :

1. Maîtriser les trois éléments de qualification du programme d'apprentissage
2. Avoir réussi la formation obligatoire
3. Avoir fait un apprentissage correspondant au moins à la durée minimale prévue

SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

(Éléments de qualification et tâches)

1. Installer et raccorder de la tuyauterie de gaz

- A. Planifier le travail
- B. Préparer des montages de tuyauterie de gaz
- C. Assembler et mettre en place le système de tuyauterie de gaz
- D. Raccorder le montage de tuyauterie au réseau de gaz
- E. Raccorder des appareils au gaz
- F. Contrôler la qualité du travail
- G. Ranger et nettoyer le lieu de travail
- H. Consigner les données

SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE*(Éléments de qualification et tâches)***2. Entretenir et réparer de la tuyauterie de gaz et ses composants**

- A. Vérifier la tuyauterie de gaz
- B. Poser un diagnostic
- C. Planifier le travail
- D. Apporter les corrections nécessaires
- E. Contrôler la qualité du travail
- F. Ranger et nettoyer le lieu de travail
- G. Consigner les données

3. Enlever de la tuyauterie de gaz

- A. Planifier le travail
- B. Isoler et dépressuriser le système
- C. Défaire et retirer des éléments d'un réseau de gaz
- D. Ranger et nettoyer le lieu de travail
- E. Consigner les données

FORMATION OBLIGATOIRE

- Notions de base sur les caractéristiques et les propriétés du gaz naturel et du propane

SUJETS DE LECTURE OU DE FORMATION RECOMMANDÉS POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE APPRENTISSAGE

- Code d'installation du gaz naturel et du propane (B149.1) en vigueur
- Code sur le stockage et la manipulation du propane (B149.2) en vigueur
- Interprétation de tables et de documents techniques
- Lecture de plans appliquée à la tuyauterie et de gaz
- Notions de mathématiques appliquées à la tuyauterie
- Notions sur la santé, la sécurité, l'hygiène industrielle et la protection de l'environnement
- Notions sur le service à la clientèle

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

Pour le certificat de qualification en installation de tuyauterie au gaz, la durée moyenne d'apprentissage est d'environ 1500 heures. Toutefois, l'apprenti peut se présenter à l'examen de qualification après un minimum de 320 heures, à condition d'avoir satisfait à toutes les autres exigences du programme.

L'apprenti doit avoir obtenu son certificat de qualification ou son certificat de compétence-compagnon en tuyauterie, en plomberie, en chauffage ou en tuyauterie de procédés techniques pour être admissible à l'examen de qualification.

La personne qui possède une expérience pertinente avant de s'inscrire au programme d'apprentissage peut demander une réduction de la durée de son apprentissage. Pour présenter une demande en ce sens, il faut remplir le formulaire *Attestation de l'expérience de travail sur les équipements de gaz*, qui se trouve sur le site Web d'Emploi-Québec.

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE A	PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.*
1. Interpréter le bon de travail		☐	☐
▪ Interprétation juste du travail demandé			
2. Vérifier les plans, les devis, les croquis, etc.		☐	☐
▪ Vérification de la validité du plan			
▪ Interprétation exacte des codes et des symboles			
▪ Interprétation juste du devis			
3. Choisir les matériaux, les tuyaux et les raccords		☐	☐
▪ Sélection appropriée correspondant aux codes et aux normes			
4. Préparer et vérifier les équipements, les outils, les matériaux, les produits ainsi que les dispositifs de sécurité et les équipements de protection		☐	☐
▪ Choix pertinent des équipements, des outils, des matériaux, des produits, des dispositifs de sécurité et des équipements de protection			
▪ Évaluation juste de l'état de fonctionnement de tous les équipements, outils et dispositifs			
5. Préparer et mettre en place les mesures de sécurité et les plans d'urgence		☐	☐
▪ Respect des normes de sécurité et des procédures de l'entreprise			
▪ Mise en place de plans d'urgence visant l'environnement des travaux			
6. Déterminer le circuit de la tuyauterie		☐	☐
▪ Installation des circuits selon les codes et les normes			
▪ Utilisation de l'espace minimal pour les circuits			

* S.O. : sans objet

7. Élaborer un plan de travail

☐☐

- Plan conforme aux exigences
- Ordre logique d'exécution des travaux

8. Communiquer le plan de travail au client, au personnel et aux autorités

☐☐

- Choix des informations et des modes de communication appropriés
- Compte rendu fidèle de la situation
- Maintien de la communication tout au long des travaux

9. Coordonner le travail avec les autres intervenants

☐☐

- Utilisation de moyens de communication appropriés à la situation
- Communication efficace avec les intervenants

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE B	PRÉPARER DES MONTAGES DE TUYAUTERIE DE GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Faire des percements pour le passage de la tuyauterie		☐	☐
- Conformité des percements avec les codes et les normes ainsi qu'avec les cahiers des charges et les dessins - Exécution des coupe-feu selon les codes et les normes			
2. Choisir les supports et les ancrages de tuyauterie		☐	☐
- Choix approprié à l'installation - Choix selon les codes et les normes			
3. Apporter les tuyaux, les raccords et les accessoires sur le lieu de travail		☐	☐
- Utilisation sécuritaire et efficace des équipements de manutention - Disponibilité de tout le matériel - Rangement sécuritaire et efficace du matériel			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE C	ASSEMBLER ET METTRE EN PLACE LE SYSTÈME DE TUYAUTERIE DE GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Installer des ancrages et des supports		☐	☐
▪ Marquage et installation des supports et des ancrages selon les codes et les normes ▪ Percements et renforcements appropriés de la structure selon les codes et les normes ▪ Préparation des coupe-feu selon les codes et les normes			
2. Installer de la tuyauterie en matériaux variés, des raccords, des équipements et des accessoires		☐	☐
▪ Dimensionnement de la tuyauterie selon les codes et les normes ▪ Respect des techniques d'assemblage prescrites par les codes et les normes ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes ▪ Installation conforme aux exigences des fabricants ▪ Installation étanche et solide ▪ Installation soignée et esthétique			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE D	RACCORDER LE MONTAGE DE TUYAUTERIE AU RÉSEAU DE GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Installer et raccorder la tuyauterie, ses composants et les accessoires au compteur de gaz naturel ou aux récipients de propane		☐	☐
▪ Dimensions et raccords appropriés de la tuyauterie de gaz naturel ou de propane ▪ Installation des accessoires selon les codes et les normes et selon le type de gaz utilisé (gaz naturel ou propane) ▪ Respect des techniques de raccordement et des matériaux prescrits par les codes et les normes ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE E	RACCORDER DES APPAREILS AU GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier l'installation de gaz jusqu'au robinet d'arrêt		☐	☐
▪ Vérification visuelle et à l'aide d'un essai de pression, de liquide détecteur de fuites ou de solution savonneuse			
2. Installer et raccorder la tuyauterie et les accessoires aux appareils au gaz		☐	☐
▪ Installation selon les codes et les normes ▪ Raccordements selon les codes et les normes			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE F	CONTRÔLER LA QUALITÉ DU TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Mettre le réseau sous pression		☐	☐
▪ Mise sous pression selon les codes et les normes			
2. Vérifier l'étanchéité du réseau		☐	☐
▪ Vérification complète du réseau et de ses composants			
▪ Respect des exigences relatives aux essais de pression (code pour pressions et durées)			
▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure			
▪ Interprétation correcte des résultats			
3. Tester le fonctionnement des accessoires		☐	☐
▪ Mise en action des accessoires			
▪ Fonctionnement conforme aux instructions du fabricant			
4. Purger le réseau		☐	☐
▪ Purge du réseau selon les codes et les normes			
5. Effectuer les réparations nécessaires		☐	☐
▪ Réparations étanches et définitives			
6. Communiquer avec le fournisseur de gaz pour assurer la mise en service du compteur ou le remplissage des récipients de gaz		☐	☐
▪ Communication et coordination efficace assurant l'alimentation en gaz au moment opportun			
▪ Aucun retard occasionné par un manque de gaz			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE G	RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Nettoyer et ranger l'outillage utilisé		☐	☐
▪ Matériel, équipement et outils nettoyés et rangés aux endroits appropriés			
2. Nettoyer les aires de travail		☐	☐
▪ Propreté des lieux, aires de travail propres et sans obstacles			
▪ Excavations comblées et équipements de sécurité enlevés			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE H	CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les plans		☐	☐
▪ Représentation fidèle de ce qui a été construit			
2. Mettre à jour les documents requis		☐	☐
▪ Écriture claire et lisible, renseignements complets, inscription des données juste et conforme aux exigences et aux normes			
3. Rédiger les rapports d'intervention		☐	☐
▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux normes de l'entreprise, inscription juste des données			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- Au moyen des équipements, outillages et matériels usuels

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches de cet élément de qualification sur de la tuyauterie :

- de cuivre
- d'acier
- de plastique
- flexible

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches en utilisant ces techniques d'assemblage:

- à bague de compression
- à évasement, à expansion
- soudage/brasage
- collé
- mécanique
- à insertion et collet

En installant des joints d'étanchéité de caoutchouc et métalliques.

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez procéder à l'évaluation de l'apprenti ou apprentie en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTREtenir ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

TÂCHE A	VÉRIFIER LA TUYAUTERIE DE GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier le type d'alimentation en gaz et l'ouverture du robinet principal		☐	☐
▪ Compteur à gaz en action ou régulateur en fonction			
2. Vérifier la réserve de propane dans les récipients		☐	☐
▪ Lecture juste des indications			
3. Vérifier le fonctionnement des accessoires		☐	☐
▪ Mise en action de chaque accessoire			
▪ Tests appropriés			
▪ Fonctionnement selon les instructions du fabricant			
4. Vérifier l'étanchéité du réseau		☐	☐
▪ Essai d'étanchéité sur le réseau (essai de pression ou avec solution savonneuse)			
▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure			

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTREtenir ET RéPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES Composants

TÂCHE B	POSER UN DIAGNOSTIC	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Intervenir d'urgence		☐	☐
▪ Action en tant que premier intervenant auprès du client			
2. Recueillir l'information relative au problème		☐	☐
▪ Relevé de données utiles relatives au problème, établissement d'un diagnostic pertinent			
3. Analyser la situation		☐	☐
▪ Examen minutieux de chaque composant			
4. Identifier la cause du problème		☐	☐
▪ Évaluation juste de l'ampleur du problème et explication pertinente des causes probables			
5. Déterminer les actions correctives ou palliatives nécessaires		☐	☐
▪ Suggestion de corrections appropriées aux problèmes relevés			
6. Obtenir les autorisations de travail		☐	☐
▪ Plans de travail signés par le propriétaire ou le client			

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTREtenir ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

TÂCHE C	PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1.	Interpréter le bon de travail ▪ Interprétation juste du travail demandé	☐	☐
2.	Vérifier les plans, les devis, les croquis, etc. ▪ Vérification de la validité du plan ▪ Interprétation exacte des codes et des symboles ▪ Interprétation juste du devis	☐	☐
3.	Choisir les matériaux, les tuyaux et les raccords ▪ Sélection appropriée correspondant aux codes et aux normes	☐	☐
4.	Préparer et vérifier les équipements, les outils, les matériaux, les produits ainsi que les dispositifs de sécurité et les équipements de protection ▪ Choix pertinent des équipements, des outils, des matériaux, des produits, des dispositifs de sécurité et des équipements de protection ▪ Évaluation juste de l'état de fonctionnement de tous les équipements, outils et dispositifs	☐	☐
5.	Préparer et mettre en place les mesures de sécurité et les plans d'urgence ▪ Respect des normes de sécurité et des procédures de l'entreprise	☐	☐
6.	Déterminer le circuit de la tuyauterie ▪ Installation des circuits selon les codes et les normes ▪ Utilisation de l'espace minimal pour les circuits	☐	☐
7.	Élaborer un plan de travail ▪ Plan conforme aux exigences ▪ Ordre logique d'exécution des travaux	☐	☐
8.	Communiquer l'état des travaux au client, au personnel et aux autorités ▪ Choix des informations et des modes de communication appropriés ▪ Compte rendu fidèle de la situation ▪ Maintien de la communication tout au long des travaux	☐	☐
9.	Coordonner le travail avec les autres intervenants ▪ Utilisation de moyens de communication appropriés à la situation ▪ Communication efficace avec les intervenants	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTREtenir ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

TÂCHE D	APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Isoler la section à réparer		☐	☐
▪ Isolement complet, section dépressurisée et purgée			
2. Arrêter et sécuriser les équipements		☐	☐
▪ Arrêt et sécurisation selon les normes établies			
3. Effectuer les interventions de réparation nécessaires		☐	☐
▪ Réparations selon les codes et les normes			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE E	CONTRÔLER LA QUALITÉ DU TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Remettre le réseau sous pression		☐	☐
▪ Mise sous pression selon les codes et les normes			
2. Vérifier l'étanchéité du réseau		☐	☐
▪ Respect des exigences relatives aux essais de pression			
▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure			
▪ Interprétation correcte des résultats			
3. Tester le fonctionnement des accessoires		☐	☐
▪ Mise en action des accessoires			
▪ Fonctionnement conforme aux instructions du fabricant			
4. Effectuer les réparations nécessaires		☐	☐
▪ Réparations étanches et définitives			

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
ENTRETENIR ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

TÂCHE F	RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1.	Nettoyer les aires de travail Propreté des lieux, aires de travail propres et sans obstacles	☐	☐
2.	Nettoyer et ranger les outils et les équipements Matériel, équipement et outils nettoyés et rangés aux endroits appropriés	☐	☐

Notes d'apprentissage :

TÂCHE G	CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1.	Mettre à jour les documents requis Écriture claire et lisible, renseignements complets, inscription des données juste et conforme aux exigences et aux normes	☐	☐
2.	Rédiger les rapports d'intervention Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux normes de l'entreprise, inscription juste des données	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTREtenir ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- Au moyen des équipements, outillages et matériels usuels

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches de cet élément de qualification sur de la tuyauterie :

- de cuivre
- d'acier
- de plastique
- flexible

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez procéder à l'évaluation de l'apprenti ou apprentie en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

ENTREtenir ET RÉPARER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ ET SES COMPOSANTS

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE A	PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Interpréter le bon de travail		☐	☐
▪ Interprétation juste du travail demandé			
2. Préparer et vérifier les équipements, les outils ainsi que les dispositifs de sécurité		☐	☐
▪ Choix pertinent des équipements, des outils et des dispositifs de sécurité			
▪ Évaluation juste de l'état de fonctionnement de tous les équipements, outils et dispositifs			
3. Préparer et mettre en place les mesures de sécurité		☐	☐
▪ Respect des normes de sécurité et des procédures de l'entreprise			
4. Élaborer un plan de travail		☐	☐
▪ Plan conforme aux exigences			
▪ Ordre logique d'exécution des travaux			
5. Communiquer le plan de travail au client, au personnel et aux autorités		☐	☐
▪ Choix des informations et des modes de communication appropriés			
▪ Compte rendu fidèle de la situation			
▪ Maintien de la communication tout au long des travaux			
6. Coordonner le travail avec celui des autres intervenants		☐	☐
▪ Utilisation de moyens de communication appropriés à la situation			
▪ Communication efficace avec les intervenants			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE B	ISOLER ET DÉPRESSURISER LE SYSTÈME	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Fermer et sécuriser l'alimentation en gaz		☐	☐
▪ Fermeture du robinet d'arrêt principal de l'alimentation en gaz			
2. Dépressuriser et purger la canalisation à enlever		☐	☐
▪ Installation sécurisée et prête à être démantelée			
3. Débrancher les appareils		☐	☐
▪ Débranchement de tous les appareils alimentés par la tuyauterie			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE C	DÉFAIRE ET RETIRER DES ÉLÉMENTS D'UN RÉSEAU DE GAZ	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Démontez la tuyauterie composant le réseau de gaz interne et externe		☐	☐
▪ Démontage de la tuyauterie extérieure à partir du compteur ou des récipients			
▪ Démontage de la tuyauterie à partir de chaque appareil			
▪ Utilisation appropriée des outils de démontage ou de coupe			
2. Démontez les accessoires installés sur la tuyauterie de gaz		☐	☐
▪ Démontage minutieux de chaque accessoire			
3. Démontez les supports et les ancrages		☐	☐
▪ Enlèvement et coupage des ancrages et support			
4. Fermez les percements des murs externes		☐	☐
▪ Percements extérieurs isolés et étanches			
5. Retirez et rangez la tuyauterie et les accessoires enlevés		☐	☐
▪ Retrait et rangement à l'endroit prévu de toute la tuyauterie et de tous les accessoires enlevés			
6. Enlevez ou coordonnez l'enlèvement des récipients de propane		☐	☐
▪ Enlèvement des récipients le plus tôt possible après la mise hors service de l'installation			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE D	RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Nettoyez les aires de travail		☐	☐
▪ Propreté des lieux, aires de travail propres et sans obstacles			
2. Nettoyez et rangez les outils et les équipements		☐	☐
▪ Matériel, équipement et outils nettoyés et rangés aux endroits appropriés			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

TÂCHE E	CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les documents requis		☐	☐
▪ Écriture claire et lisible, renseignements complets, inscription des données juste et conforme aux exigences et aux normes en application			
2. Rédiger les rapports d'intervention		☐	☐
▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux normes de l'entreprise, inscription juste des données			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- Au moyen des équipements, outillages et matériels usuels

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti maîtrise les techniques pour enlever les éléments suivants:

- tuyauterie de cuivre,
- tuyauterie d'acier
- tuyauterie plastique
- tuyauterie flexible

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez procéder à l'évaluation de l'apprenti ou apprentie en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

ENLEVER DE LA TUYAUTERIE DE GAZ

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

À la fin de votre apprentissage, un examen de qualification administré par Emploi-Québec vérifiera si vous maîtrisez les différentes tâches de votre métier. Les questions de cet examen porteront sur des situations ou des problèmes que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de ces tâches. Vous devrez donc comprendre le pourquoi des choses afin de pouvoir diagnostiquer un problème technique, par exemple, et vous devrez avoir acquis des connaissances théoriques. Vous devrez aussi avoir mémorisé certains éléments importants des normes techniques et des codes, ou du moins savoir comment les consulter. Dans certains cas, ces documents ou des extraits de ceux-ci vous seront fournis au moment de l'examen pour vous aider à résoudre des problèmes.

Votre apprentissage, tel qu'il est détaillé dans le présent guide, ainsi que les activités de formation recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen. Vous devriez cependant, dans les mois précédant votre examen, réviser les notions théoriques que vous auriez moins utilisées. Ne vous fiez pas au seul fait qu'un code ou un autre document technique vous sera alors fourni : si vous ne connaissez pas bien le contenu en question, vous perdrez du temps à chercher les réponses.

Les questions de l'examen de qualification reflètent l'apprentissage décrit dans votre guide.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la préparation à l'examen et sur les documents permis en consultant le site Web d'Emploi-Québec ou en téléphonant au 1 866 393-0067.

CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

AVERTISSEMENT

Le contenu de cette partie ne peut servir à des fins juridiques. Seul le texte de la loi et des règlements peut faire l'objet d'une interprétation juridique. Pour plus de renseignements sur les programmes et les formalités, consultez le site Web d'Emploi-Québec ou contactez le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) au 1 866 393-0067.

Le programme d'apprentissage décrit dans ce guide mène à la délivrance d'un certificat de qualification dans le cadre d'un programme de formation établi par le ministre du Travail, de

l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 30 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5) et l'un des règlements suivants :

Mention légale

r.1 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction

r.2 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

1 DÉTENIR UNE CARTE D'APPRENTI VALIDE

La carte d'apprenti est le seul document qui permet à une personne encore non qualifiée d'exécuter les tâches définies dans ce guide, et ce, sous la supervision d'une personne titulaire du certificat de qualification visé par ce programme. Pour certaines qualifications, le certificat de compétence-compagnon de la Commission de la construction du Québec (CCQ) est aussi accepté.

Mention légale

« Pour commencer l'apprentissage d'un métier ou d'une profession [dont l'exécution des travaux requiert un certificat de qualification], une personne doit être inscrite à titre d'apprenti ».

Obtention

Pour s'inscrire à titre d'apprenti ou apprentie, il faut remplir le formulaire requis et le présenter au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec. La personne inscrite reçoit ensuite une trousse d'apprentissage qui comprend normalement :

- une carte d'apprenti;
- un exemplaire du guide d'apprentissage pour l'apprenti;
- un exemplaire d'un aide-mémoire au compagnon ou à la compagne;
- une copie du document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) et du formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003).

Renouvellement

Mention légale

« Pour demeurer valide, une carte d'apprenti doit être renouvelée annuellement, au plus tard à la date de l'anniversaire de naissance de son titulaire, sur paiement des droits exigibles [...] ».

L'apprenti ou apprentie reçoit un avis de renouvellement quelques semaines avant l'échéance de sa carte. Il lui faut, pour chaque renouvellement, remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et l'envoyer, avec sa demande de renouvellement, au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

2 ACCOMPLIR SON APPRENTISSAGE

Mention légale

« Pour compléter l'apprentissage, l'apprenti doit avoir acquis tous les éléments de qualification décrits au programme d'apprentissage, réussi la formation professionnelle requise et complété la durée minimale d'apprentissage prescrite. »

Maîtrise de tous les éléments de qualification

L'apprentissage se fait en milieu de travail. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre de présentation des éléments de qualification utilisé dans le guide. Cependant, l'apprenti ou apprentie doit avoir maîtrisé tous les éléments de qualification requis.

Dès que l'apprenti ou apprentie a terminé l'apprentissage d'un élément de qualification et que le compagnon ou la compagne en a fait une évaluation satisfaisante, ils apposent tous les deux leur signature à l'endroit prévu dans le document d'attestation de la compétence.

Mention légale

« Tant qu'il n'a pas complété l'apprentissage d'un élément de qualification, l'apprenti ne peut exécuter les travaux visés [...] pour le certificat de qualification demandé que sous la supervision d'un titulaire de ce certificat qui est sur place et à proximité de l'apprenti. »

Une fois que l'apprenti ou apprentie maîtrise un élément de qualification, le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) peut être rempli et adressé au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec. L'apprenti ou apprentie reçoit ensuite le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour, confirmant qu'il lui est maintenant permis d'exécuter sous supervision générale les tâches correspondant aux éléments de qualification enregistrés. Cela signifie qu'il n'est plus obligatoire que le compagnon ou la compagne reste à ses côtés.

Mention légale

« Après avoir complété l'apprentissage d'un élément de qualification et tant qu'il n'a pas obtenu le certificat de qualification, l'apprenti ne peut exécuter ces travaux que sous la supervision d'un titulaire du certificat de qualification exigé pour les travaux supervisés. »

Réussite de la formation théorique obligatoire**Mention légale**

« Les cours de formation professionnelle réussis par une personne peuvent être reconnus comme équivalents à ceux exigés en vertu du règlement s'ils satisfont aux exigences de formation professionnelle décrites au programme d'apprentissage. »

L'apprentissage d'un élément de qualification exige parfois des connaissances qui ne peuvent pas être acquises en milieu de travail. Dans ce cas, le programme d'apprentissage requiert la réussite de formations professionnelles listées dans le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002). Emploi-Québec peut reconnaître des cours que l'apprenti ou apprentie a suivis antérieurement. Tout cours reconnu dans le cadre des programmes de qualification qui couvre la matière de la formation obligatoire sera accepté. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

La réussite de la formation obligatoire doit être consignée dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003), accompagné des documents qui attestent cette réussite.

Respect de la durée minimale

Le rythme de l'apprentissage peut varier selon les réalités du milieu de travail et selon les capacités de l'apprenti ou apprentie à exécuter les tâches indiquées dans le guide. Cependant, la durée minimale prescrite doit être respectée. L'expérience antérieure dans des tâches semblables peut être créditée.

3 SE PRÉSENTER À L'EXAMEN ET LE RÉUSSIR**Mention légale**

« Le contenu de l'examen de qualification vise à vérifier si un apprenti satisfait aux exigences de qualification requises pour l'exécution des travaux [...] et il porte sur les éléments décrits au programme d'apprentissage. »

Inscription à l'examen

Pour s'inscrire à l'examen, l'apprenti ou l'apprentie doit satisfaire à toutes les exigences du programme. L'inscription se fait auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle.

Mention légale

« L'apprenti qui est admissible à l'examen de qualification doit s'inscrire auprès du ministre et payer les droits exigibles. »

Examen

Généralement, l'examen dure une demi-journée et se présente sous la forme de questions ou de problèmes comportant un choix de réponses. Une version anglaise de l'examen est à la disposition des personnes qui maîtrisent mieux cette langue. Dans l'examen, le système métrique et le système impérial sont habituellement utilisés, car la personne qualifiée peut avoir à se servir de ces deux systèmes dans l'exécution de ses tâches. Pour de l'information sur la documentation et le matériel permis (une calculatrice par exemple), et pour d'autres renseignements sur la préparation à l'examen, on peut consulter le site Web d'Emploi-Québec ou le Centre administratif de la qualification professionnelle.

Mention légale

« L'apprenti qui échoue un examen peut le reprendre à la date fixée par le ministre. Pour être réadmis à l'examen après 3 échecs, l'apprenti doit reprendre et compléter l'apprentissage des éléments de qualification pour lesquels il a échoué l'examen. Le délai de reprise d'un examen ne peut être inférieur à 1 mois de la date de l'examen »

**La réussite à l'examen
permet d'obtenir
le certificat
de qualification.**

AUTRES CONDITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT

DURÉE ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

Mention légale

« Le certificat de qualification est valide à compter de la date de délivrance jusqu'à la date du quatrième anniversaire de naissance du titulaire qui suit cette délivrance. Il peut être renouvelé, sans frais, pour des périodes de quatre ans par la suite. »

Le certificat de qualification est obligatoire tant que le ou la titulaire exécute une ou des tâches visées par ce document.

Une formation visant la mise à jour des compétences professionnelles peut être exigée. Si tel est le cas, le travailleur ou la travailleuse reçoit un avis en ce sens au moment de l'obtention ou du renouvellement de son certificat. Il lui faut suivre cette formation avant la date du prochain renouvellement de son certificat.

Une personne qui n'a pas demandé de renouvellement de son certificat dans un délai maximal de six ans doit se présenter à un nouvel examen de qualification. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle ou consultez le site Web d'Emploi-Québec pour connaître les détails.

DROITS EXIGIBLES

Des droits sont exigés par Emploi-Québec pour l'inscription à l'apprentissage et à l'examen de qualification, ainsi que pour le renouvellement de la carte d'apprenti. Ces droits sont indexés annuellement. Pour connaître la tarification en vigueur, on consultera le site Web d'Emploi-Québec.

RECOURS

Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue par Emploi-Québec peut demander un réexamen administratif. De plus, elle peut, dans les 30 jours, exercer un recours à la Commission des relations du travail.

CONTRÔLE

Les personnes qui exécutent les travaux contenus dans la définition d'un certificat de qualification sans détenir ce certificat, de même que leurs employeurs, commettent une infraction à l'article 42 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.

Mention légale

« Le titulaire d'un certificat de qualification ou d'une carte d'apprenti doit l'avoir en sa possession lorsqu'il exécute des travaux visés au présent règlement. Il doit exhiber ce document sur demande d'un représentant du ministre ou de toute autre personne autorisée en vertu de la loi à effectuer des inspections ou des enquêtes dans le domaine de la qualification de la main-d'œuvre. »

***Le titulaire doit aviser
Emploi-Québec sans délai
de tout changement
d'adresse.***

PRÉSENTATION DES FORMULAIRES

(Ces formulaires sont insérés dans la couverture arrière du guide)

DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1002)

Le document *Démarche de qualification professionnelle* présente les étapes et les apprentissages que devra faire l'apprenti ou apprentie pour obtenir son certificat de qualification. Ce document est particulier à chaque apprenti ou apprentie.

On y tient compte des acquis (expériences et formation théorique) qui lui ont été reconnus pour établir les éléments du programme d'apprentissage qu'il lui faudra suivre. La reconnaissance des acquis est faite à partir des renseignements fournis par l'apprenti ou apprentie lors de son inscription au programme et lors de la mise à jour de sa démarche d'apprentissage.

Les renseignements qui figurent dans ce document concernent :

- Le nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'une personne qualifiée (durée de l'apprentissage)
- La formation théorique requise, s'il y a lieu
- Les éléments de qualification à acquérir et à évaluer en situation de travail
- L'examen à réussir
- D'autres éléments, s'il y a lieu

La section « À réaliser » indique les étapes à franchir par l'apprenti ou apprentie pour mener à terme son programme d'apprentissage.

Emploi



Démarche de qualification professionnelle

JEAN TREMBLAY
1212 12^e RUE APP. 1202
QUÉBEC (QUÉBEC) G1G 1G1

Numéro de dossier : 123456789012
Numéro de la démarche : 3333AAAAAA333333333
Date d'émission : 12 octobre 2008

Certificat en électricité

Éléments du programme	Exigences du programme	Reconnus	À réaliser
• Nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un travailleur qualifié (Durée minimale d'apprentissage prescrite)	5 000 heures	1 500 heures	3 500 heures
• Formation requise :			
1. Notions et concepts de base en électricité	Oui	Oui	Non
2. Cours en santé et sécurité	Oui	Non	Oui
• Groupe de compétences obligatoires :			
1. Entretenir une installation électrique	Oui	Non	Oui
2. Réparer une installation électrique	Oui	Non	Oui
3. Poser, modifier ou restaurer une installation électrique	Oui	Non	Oui

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site d'Emploi-Québec au www.emploi.quebec.net ou nous téléphoner au 1 866 393-0067. Veuillez insérer ce document dans l'espace prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

SUIVI DE LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1003)

Quand remplir ce formulaire?

Il est obligatoire de remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et de l'envoyer à Emploi-Québec dans les cas suivants :

- au moment du renouvellement de la carte d'apprenti
- à tout autre moment où l'apprenti ou apprentie doit informer Emploi-Québec d'une modification à son dossier (changement d'employeur, progression de sa démarche de qualification, etc.)
- à la demande d'Emploi-Québec

Comment remplir ce formulaire?

Voir le modèle à la page suivante pour les numéros des sections et des éléments.

SECTION 1

L'apprenti ou apprentie doit fournir l'ensemble des renseignements demandés concernant :

- l'entreprise,
- la personne représentant l'entreprise,
- la personne autorisée¹, s'il y a lieu
- le compagnon ou la compagne² ainsi que son numéro de dossier³.

SECTION 2

Dans la section 2 sont déjà inscrits les éléments du programme personnalisé propre à l'apprenti ou apprentie. Il faut compléter l'information selon les consignes ci-dessous.

Élément A

Indiquer la période de référence pendant laquelle le travail a été supervisé par une personne qualifiée et déclarer le nombre d'heures effectuées au cours de cette période. Les heures déclarées doivent être uniquement celles qui se rapportent aux tâches assujetties aux règlements F-5, r. 1 et r. 2 et qui sont décrites dans le guide. Un représentant de l'entreprise doit signer cette section.

Élément B

Dans la section Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée, inscrire la liste des formations suivies. Elles doivent correspondre à la formation demandée. Fournir une photocopie lisible des attestations.

Élément C

Pour chaque élément de qualification dont la maîtrise a été acquise durant la période de référence, l'apprenti ou apprentie ainsi que le compagnon ou la compagne, ou la personne autorisée par l'entreprise, doivent signer à l'endroit indiqué.

Élément D

Pour les autres exigences, s'il y a lieu, il faut fournir une photocopie lisible des pièces attestant que l'exigence a été satisfaite.

SECTION 3

Dans la section Commentaires, l'apprenti ou apprentie, le compagnon ou la compagne et l'employeur peuvent inscrire toute information complémentaire destinée à Emploi-Québec.

SECTION 4

Par sa signature, la personne autorisée par l'entreprise certifie que les renseignements contenus dans le document sont exacts. Une fausse déclaration peut entraîner des sanctions prévues dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

1 Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou apprentie.

2 Le compagnon ou la compagne est une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.

3 Il s'agit du numéro inscrit sur le certificat de qualification (« Carte »).

Suivi de la démarche de qualification professionnelle

Pour remplir ce formulaire, veuillez lire les instructions qui figurent dans le guide d'apprentissage ou dans le site Internet d'Emploi-Québec (www.emploi.quebec.gouv.qc.ca). Si vous avez un nouvel employeur, veuillez indiquer ses coordonnées dans la section Commentaires ci-dessous.

1	Prénom et nom de l'apprenti JEAN TREMBLAY	Numéro de dossier 0000000123456	Numéro de la démarche 3333AAAAAA33333333	Date d'émission 15 septembre 2014
	Nom de l'entreprise (Raison sociale) Compagnie d'électricité inc.	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 99876765432	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert	
	Adresse 1223 De L'Industrielle, Local 35, Parc technologique, Montréal, Québec		Code postal H1H 1W1	Ind. rég. Téléphone 450 444-9999
	Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise) Réjean Dupuis		Titre Contremaître	
	Nom du compagnon ou de la compagne Claude Martel		Numéro de dossier 0000000654321	

Certificat en électricité

Éléments du programme

• Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagne
Période du **2014-08-15** au **2015-08-15** Nombre d'heures au cours de cette période : **2 000**
Signature de la personne représentant l'entreprise
Johanne Faubert

• Formation
1. Cours en santé et sécurité
Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.)

• Compétences ou éléments de qualification
1. Entretenir une installation électrique
Tâches
a) Tâche 1
b) Tâche 2
2. Réparer une installation électrique

• Autre exigence :

Commentaires :

Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte.

Nom de la personne représentant l'entreprise

Signature

Date

Johanne Faubert

Johanne Faubert

2015-08-31

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Veuillez insérer ce document à l'endroit prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

